



LE MAGAZINE



L'été *sera show!*

DOSSIER SPÉCIAL BEACH SPORT FESTIVAL



www.saintlaurentduvar.fr

SOMMAIRE



P.4 | Retour en images

P.6 | L'actu en bref

P.8 | Inaugurations

P.9 | Destruction de la Maison Bernardi : première étape du nouvel aménagement du Carrefour Ravet

P.10 | Avant et après l'été, pensez à débroussailler !

P.12 | Natura 2000 : un espace de biodiversité remarquable à protéger

P.14 | Nuisibles : quelles mesures pour s'en protéger ?

P.16 | On se rappelle... à l'ordre ?

P.18 | Dans l'antre des archives municipales

P.20 | Finances communales : un budget de rigueur et d'actions

P.22 | Passage de flambeau au conservatoire municipal

P.24 | Cultiver la fibre... sportive

P.26 | Beach Sport Festival, saison 3

P.32 | Des événements festifs et culturels pour rythmer votre été !

P.34 | Tribunes politiques

P.35 | Portrait : Christophe Peregrin, alias Pedro, conteur d'histoires

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

Magazine de Saint-Laurent-du-Var Directeur de la publication : Joseph Segura | Rédaction et photos : Ville de Saint-Laurent-du-Var | Graphisme et mise en page : BHB Communication Impression : Imprimerie Trulli, Vence | Diffusion gratuite : La Poste | Tirage : 19 000 exemplaires. N°ISSN : 1257 - 5356. Communication - Cabinet du Maire BP 125, 06706 Saint-Laurent-du-Var

Saint-Laurent-du-Var (06)

saintlaurentduvarofficiel

@sldv06

www.saintlaurentduvar.fr

ÉDITO

Joseph Segura

MAIRE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR, PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

« Choisir le bon sens c'est souvent aller dans la bonne direction »

Les Anciens appelaient ça « avoir de la jugeote ». On se pose les bonnes questions pour trouver les bonnes réponses, sans tergiversations interminables, sans détours inutiles. Il fait froid ? On se couvre. Il va pleuvoir ? On prend un parapluie. L'hiver sera rude pour le portemonnaie ? On met de l'argent de côté pour faire face aux mauvais jours.

À notre époque de doutes, d'interrogations multiples et autres questionnements sans fin quant aux moyens optimaux d'atteindre un objectif, il est bon parfois de revenir aux sages préceptes d'autrefois, qui souvent ont fait leurs preuves. Et les méthodes les plus évidentes donnent souvent les meilleurs résultats.

Adeptes d'un pragmatisme revendiqué, la municipalité fait appel au bon sens pour prendre ses décisions.

Le budget 2024 débattu en Conseil municipal le 10 avril dernier, en est la parfaite illustration. Pour anticiper l'augmentation prévisible des prélèvements de l'État sur les finances communales, nous avons clairement choisi de réduire nos dépenses de façon drastique en misant sur la créativité, réalisant ainsi des économies substantielles, qui nous permettent de faire face tout en tenant nos engagements auprès des Laurentins.

« Une fois résolu, le problème est d'une simplicité attrayante », écrivait Paolo Coelho. Simplicité rime très bien avec efficacité. Et choisir le bon sens, c'est souvent aller dans la bonne direction ! Car l'attraction est aussi affaire de goût. De choix aussi. Selon que l'on soit sucré ou salé, sport ou farniente, nature ou culture, voire – et pourquoi pas – tout à la fois, on choisit en fonction de son inclination. Et on savoure.



À Saint-Laurent-du-Var, la palette événementielle estivale est aussi vaste que qualitative, aussi plurielle que singulière, pour satisfaire à toutes les tendances. Des cinés d'été, au théâtre, en passant par la Fête de la Musique, des joutes sportives dans le cadre du Beach Sport Festival, en passant par des concerts, le tempo et le lieu varient au gré des aspirations de chacun. Et ça pétille d'ouest en est de la ville.

L'attraction est également affaire de regards. Celui que l'on pose sur une commune et son littoral plus propres, plus sûrs, grâce aux efforts déployés par nos agents pour rendre la ville plus accueillante et agréable à vivre.

Bien fidèlement
Joseph Segura

RETOUR



1



3



2



4

1. VÉLOS PARTAGÉS : LIME ET PONY DÉBARQUENT À SAINT-LAURENT-DU-VAR

Les nouveaux vélos partagés « Lime » et « Pony » - qui remplacent les anciens « Vélobleus » - ont récemment fait leur apparition sur les communes de la métropole Nice Côte d'Azur ! Ils ont bien entendu fait l'objet d'une présentation à Saint-Laurent-du-Var où 13 espaces de stationnement leur sont dédiés. Le maire, Joseph Segura, et Thomas Berettoni, son premier adjoint, n'ont d'ailleurs pas hésité à les tester. Avec « Lime » et « Pony », les usagers ont la possibilité de louer des vélos en libre-service, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, simplement à l'aide de leur smartphone.

2. MOBILITÉ DOUCE : UN ABRI À VÉLOS PRÈS DE LA GARE

À deux pas de la gare de Saint-Laurent-du-Var, rue Anfossi, un nouvel abri à vélo a été inauguré. Il permet aux usagers qui empruntent

le train de se rendre à la gare et d'en repartir à vélo. Entièrement couvert et sécurisé, cet abri permet de stationner son vélo sans craindre vols et intempéries. Doté d'une trentaine de places, il dispose en outre de 5 casiers de rangement, un kit de réparation, une pompe de gonflage et 2 bornes de recharge pour vélos électriques. Il est 100 % gratuit pour les abonnés Zou et les titulaires d'un titre de transport TER. Cet équipement, qui a coûté 83 500 €, a été financé par l'État (45 %) et la Région Sud (55 %).

3. TAEKWONDO : UNE DÉLÉGATION CORÉENNE EN DÉMONSTRATION !

Dans le cadre de l'année olympique, le dojo Hervé Allari de Saint-Laurent-du-Var, labellisé "Centre de préparation pour les Jeux Olympiques 2024" a eu le privilège d'accueillir une délégation coréenne de taekwondo : la **Korea Youth Taekwondo**. Cette formation originaire de Séoul et composée de jeunes de 9 à 18 ans fait actuel-

EN IMAGES



5



5



5

lement la promotion de cet art martial coréen à travers l'Europe. Après Madrid, Paris, Bordeaux, Valence et avant de se rendre à Monaco puis Barcelone, la Korea Youth Taekwondo a donc fait escale à Saint-Laurent-du-Var, accueillie par le Stade Laurentin Taekwondo Master Park O6.

4. KUNG-FU : 5 LAURENTINS SACRÉS CHAMPIONS DE FRANCE

Belle performance aux championnats de France de Kung-Fu pour nos Laurentins de l'école Wushu Shaolin de Saint-Laurent-du-Var ! Dix-sept élèves ont participé à ces championnats organisés à Nice par la Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois (FFAEMC). Parmi eux, 5 ont remporté une médaille d'or, 3 une médaille d'argent et 7 une médaille de bronze dans la catégorie « boxe main nue Shaolin et armes longues bâton ». Un avenir prometteur pour le club laurentin, qui participait pour la première fois aux championnats de France !

5. LE DOJO HERVÉ ALLARI A ACCUEILLI LE GRAND CHAMPION DE JUDO JAPONAIS KOSEI INOUE !

Alors que la France s'apprête à accueillir les Jeux Olympiques de Paris 2024, c'est une véritable légende du judo qui a débarqué au dojo Hervé Allari de Saint-Laurent-du-Var ! Dans sa catégorie des -100 kg, le Japonais **Kosei Inoue** a notamment été champion olympique à Sydney en 2000, trois fois champion du Monde (1999, 2001, 2003), deux fois champion d'Asie (1998, 2002), sans compter ses multiples titres de champion du Japon. Dans le cadre d'une tournée en Europe, le champion japonais a donc animé un entraînement collectif sur notre commune pour le plus grand plaisir des participants, venus de tout le département !



Signature d'une convention pour sécuriser CAP3000

Le centre commercial CAP3000 a signé une convention de sécurité avec les services de l'État, la Direction interdépartementale de la police nationale des Alpes-Maritimes, le parquet du tribunal judiciaire de Grasse et la commune de Saint-Laurent-du-Var. Cette convention a pour objectif le développement d'un plan de sécurisation suivi et pérenne de l'espace commercial CAP3000. Doté de 228 magasins, 22 restaurants et d'un parking de 4 200 places, celui-ci a accueilli 12 millions de visiteurs en 2023. D'où l'importance d'assurer dans cet espace et aux abords la sécurité des biens et des personnes de la façon la plus efficace possible.

Signature d'une charte de soutien à l'activité économique de proximité

Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var, et Gilles Dutto, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMA) ont signé une charte de soutien à l'activité économique de proximité, en présence de Marie-Paule Galéa, adjointe à la vie économique, et des représentants d'associations de commerçants, d'entreprises locales, d'élus du conseil municipal et de la CMA. Une façon de consolider un partenariat déjà très actif depuis plusieurs années avec notamment les actions éco-défis et les ateliers numériques. À cette occasion, Axel Laugier, Meilleur Apprenti de France 2023 en serrurerie-métallerie a été mis à l'honneur.



Une belle réussite pour la fête de la truffe !

Organisée par le Lions Club et la ville de Saint-Laurent-du-Var, en partenariat avec le syndicat des trufficulteurs des Alpes-Maritimes, la fête de la truffe a rencontré un beau succès pour cette édition 2024, qui a marqué un tournant vers une manifestation plus familiale avec notamment la présence de structures gonflables, atelier de maquillage et ferme pédagogique. Mais la « star » de la fête est bien entendu restée la truffe, déclinée sous toutes ses formes et sublimée par les chefs Christian Ferrari et Régis Peurey, qui ont concocté des plats délicieux.

Les femmes sportives à l'honneur

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, Saint-Laurent-du-Var a accueilli pendant quelques jours une exposition photo dans le hall de l'hôtel de ville. Intitulée « Femmes sportives O6 », elle mettait en lumière 24 sportives azuréennes en plein effort. Des clichés signés Petra Bucher qui s'inscrivent dans l'actualité sportive de l'année avec les Jeux Olympiques de Paris en ligne de mire. Cette exposition était portée par le comité départemental olympique et sportif des Alpes-Maritimes (CDOS O6). Rappelons que notre ville est labellisée "Terre de Jeux 2024".

Les trampolinistes laurentins prennent de la hauteur !

Le Stade Laurentin Kelotrampo est entré dans la cour des grands en accédant à la division « Nationale 1 » de trampoline, soit la plus relevée de France ! Cette remarquable performance, qui fait briller les couleurs de Saint-Laurent-du-Var au niveau national, est l'œuvre d'une équipe aussi performante que soudée, composée de **Lorris Bailet**, **Kelian Bailet**, **Marco Lavino** et **Samuele Patisso-Colonna**. La *team* laurentine a décroché la médaille d'or lors des derniers championnats de France Nationale 2. Une sacrée « perf », saluée comme il se doit par le maire, Joseph Segura, et son adjoint aux sports, Gilles Allari.

EN BREF

Visite de l'entrepôt départemental des Restos du Cœur

À la veille du lancement de la collecte nationale des Restos du Cœur (1-3 mars), Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var, a visité l'entrepôt départemental de l'association, situé sur la commune au 16 avenue Jean Aicard. Il a été accueilli par François Chantrait, président bénévole de l'association départementale des Restos du Cœur, et a pu saluer les bénévoles présents sur le site. D'une superficie de 1 400 m², cet entrepôt est le véritable centre névralgique et logistique de l'aide alimentaire des Restos du Cœur dans les Alpes-Maritimes. Les denrées y sont acheminées et stockées, avant d'être distribuées gratuitement aux quelque 16 000 personnes auxquelles l'association vient en aide dans le département.



Nettoyons le Sud !

Organisée à l'initiative de la Région Sud, l'opération « Nettoyons le Sud » s'est déclinée dans de nombreuses communes. À Saint-Laurent-du-Var, ce sont plus de 100 bénévoles, dont les enfants du conseil municipal des jeunes, qui ont participé à cette action de ramassage des déchets au cœur de la forêt des Pugets. Grâce à la détermination et la motivation de tous, ce sont plus de 130 kg de déchets qui ont été retirés de la forêt. Un grand bravo à tous les participants !

Le sport se pratique en famille dans la forêt des Pugets !

Organisée par le service des sports, la journée « Sport en famille » a réuni petits et grands pour une journée ludique et sportive au cœur de la forêt des Pugets. Au programme : une multitude d'ateliers, d'activités et de jeux dans un cadre 100 % naturel qui aura permis aux familles de passer un agréable moment.

Un défibrillateur installé à l'espace Pierre Barnoin

Président de l'association « 20 000 vies » - qui œuvre pour l'installation et la promotion des défibrillateurs - mais aussi musicien et membre du groupe *The Low Budget Men*, le Dr Claude Mariottini s'est produit en début d'année au théâtre Georges Brassens. Les fonds récoltés à l'occasion de ce concert ont servi à l'achat d'un défibrillateur, qui a été installé à l'espace Pierre Barnoin et qui pourra servir pour tout le quartier. Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var, a salué l'investissement et la générosité du Dr Claude Mariottini et s'est félicité de l'installation de cet équipement qui peut tout simplement sauver des vies.

Saint-Laurent-du-Var décroche son label « Ville internet @@@ »

Pour sa première participation, la ville de Saint-Laurent-du-Var a obtenu le label « Ville internet » et a été couronnée de 3 arobases ! Le dossier présenté par la commune a mis en exergue les efforts fournis par la collectivité dans différents domaines, tels que le numérique en milieu scolaire, avec la dotation des écoles en tablettes numériques, la mise en place et le développement d'un portail famille avec de plus en plus de documents dématérialisés, mais aussi le raccordement des foyers laurentins à la fibre optique ou encore la cybersécurité et la protection des données personnelles. Une belle satisfaction pour Joseph Segura, maire, Ludovic Galluccio, conseiller municipal en charge des systèmes d'information et du numérique, et pour toute l'équipe de la direction des systèmes d'information.



INAUGURATIONS



1



2



3



3

1. AU FIL DE LA FAMILLE

Les principales missions de la petite enfance ont été regroupées en un lieu unique situé au 39 rue des écoles et baptisé « Au fil de la famille ». Cette maison entièrement réhabilitée est désormais le cœur battant des actions de soutien à la parentalité. La structure accueille : le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants-parents, le point Accueil Écoute Jeunes et le pôle d'accueil spécifique visant à accueillir les enfants de 0 à 11 ans ayant un handicap. « Cette maison incarne notre engagement envers les familles et notre volonté de créer un environnement favorable à l'épanouissement de chacun », a souligné le maire, Joseph Segura, lors de l'inauguration.

2. TERRAIN DE HOCKEY DES JAQUONS

Financé par l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française de Hockey et la Ligue Paca de Hockey, dans le cadre du plan de déploiement des équipements sportifs de proximité, le nouveau terrain de hockey des Jaquons a été inauguré. Cet équipement flambant neuf, démontable et équipé de deux cages, a vocation à être utilisé par les écoles pour la pratique du sport scolaire et péris-

colaire, et plus précisément du hockey five (équipes de 5 joueurs). Il sera également en libre accès pour les jeunes de l'espace loisirs des Jaquons. Dans le cadre du développement du hockey sur le territoire, souhaité par la Fédération Française de Hockey, un club « développement », destiné aux 4-16 ans, pourrait prochainement être créé à Saint-Laurent-du-Var.

3. PARC DES RASCAS

Ce terrain communal, d'une superficie de 1 480 m² et jusqu'à présent inexploité, a fait l'objet d'un aménagement pour être transformé en un parc naturel avec accès PMR. Après un grand débroussaillage du site, des haies ainsi qu'une douzaine d'arbres (dont des fruitiers) ont été plantés. Du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique) a également été installé, ainsi qu'une borne fontaine. Le parc est en outre doté d'un espace canin. Enfin, c'est sur ce site que la ville de Saint-Laurent-du-Var et la Métropole Nice Côte d'Azur ont installé un composteur de proximité, accessible gratuitement pour les habitants du quartier. Le montant total des travaux d'aménagement du Parc des Rascas s'élève à 37 000 € TTC.

DÉCONSTRUCTION DE LA MAISON BERNARDI : PREMIÈRE ÉTAPE DU NOUVEL AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RAVET

Très attendue par les riverains et les usagers de la route, la déconstruction de la maison Bernardi a débuté avec la phase de démolition. Il s'agit de la première phase d'un vaste projet de requalification qui va changer le visage de ce secteur situé au carrefour des avenues Ravet, Cézanne, Plantiers et Plateaux Fleuris.

Cette fois, nous y sommes ! La déconstruction de la maison Bernardi - condition préalable à la requalification du secteur de l'école Louis Ravet - a débuté en mai dernier par la phase de désamiantage. Ce bâtiment, situé à l'angle de l'avenue Paul Cézanne et du chemin des Plateaux Fleuris, sera entièrement détruit dans la foulée pour permettre des travaux d'aménagement qui changeront considérablement la structure de la voirie et des trottoirs sur l'ensemble du secteur.

La deuxième phase de ce projet, mené à l'initiative de Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var, débutera en 2025. Elle correspond à l'aménagement du carrefour ainsi qu'à l'élargissement de la partie basse du chemin des Plateaux Fleuris. « Le carrefour sera traité en « giratoire urbain » dans le but de ralentir les véhicules, détaille Danielle Hebert, adjointe aux travaux. Quant à l'élargissement des Plateaux Fleuris, il permettra la réalisation d'un véritable trottoir et le maintien de deux voies de circulation sur la totalité de l'avenue. »

Le projet concerne également l'avenue Paul Cézanne, qui longe l'établissement scolaire Louis Ravet. Le trottoir va être réaménagé et élargi, ainsi que l'arrêt de bus, qui sera déplacé et mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le plan Vigipirate sera respecté, mais de manière beaucoup plus esthétique. « Cet élargissement s'accompagnera de la création d'un parvis arboré comprenant des espaces verts », précise Danielle Hebert.

Enfin, la troisième et dernière phase du projet (2025-2026) permettra la création d'un petit square de proximité avec jeux d'enfants à la place de la maison Bernardi, ainsi que d'un parking d'une dizaine de places - dont une borne de recharge pour véhicules électriques - sur une parcelle communale située de l'autre côté du chemin des Plateaux Fleuris.

Ce vaste chantier est mené en coordination et avec les financements de la Métropole Nice Côte d'Azur.



La démolition de la maison Bernardi et l'aménagement très qualitatif qui va être réalisé sur ce secteur est un projet de mandat qui me tient particulièrement à cœur. Je suis très heureux de le voir aujourd'hui se concrétiser.

Joseph Segura, Maire de Saint-Laurent-du-Var



AVANT ET APRÈS L'ÉTÉ, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER !

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.



Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il se propage rapidement dans le feuillage des arbres et d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants. Une simple étincelle peut dégénérer en un incendie nécessitant d'importants moyens de secours en moins d'un quart d'heure, surtout quand les conditions sont favorables (sécheresse, température élevée, vent...). C'est pourquoi il est primordial de débroussailler son terrain.

QUEL PÉRIMÈTRE DÉBROUSSAILLER ?

Il est demandé de débroussailler vos terrains sur une profondeur de 50 mètres aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Il est indispensable pour :

- **Limiter les départs de feux** : 90 % de feux sont d'origine humaine. Lorsque la végétation est sèche, la moindre étincelle peut être à l'origine d'un incendie ;
- **Protéger son habitation et les personnes qui y vivent** : en cas d'incendie, il est alors possible et même recommandé de s'y abriter, sauf instruction contraire des autorités. Un confinement de 10 à 15 minutes permet de laisser passer l'incendie ;
- **Sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers** ;
- **Protéger la forêt et l'environnement** : au-delà de limiter la propagation d'un incendie, réduire la masse de végétaux peut s'avérer utile pour préserver une diversité d'espèces. En effet, débroussailler permet un apport de lumière au sol, ce qui favorise notamment la création de corridors écologiques et de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris et certains rapaces.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Les opérations de débroussaillage sont constituées de :

- **La destruction de la végétation arbustive au ras du sol** ;
- **L'élagage des arbres** conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres ;
- **L'enlèvement des bois morts**, dépérissant ou dominés sans avenir ;
- **L'enlèvement des arbres, des haies végétales, des branches d'arbres, des arbustes** situés à moins de 3 mètres d'une ouverture

- ou d'un élément de charpente apparente ;
- La suppression de toutes branches situées à une distance inférieure à 2 mètres en tout point du toit ;
- L'enlèvement de toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate ;
- Dans le cas où des îlots arbustifs sont conservés, la distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 mètres ;
- L'enlèvement des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 mètres des houppiers voisins à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 mètres dont l'élagage dépasse 4 mètres et sous lesquels aucune végétation intermédiaire n'est présente entre le sol et le houppier.

Pour tout savoir sur le débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

Être-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

Vous êtes propriétaire de bâtiments :

- situés dans un territoire aux risques d'incendies
- situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

> Vous devez débroussailler les abords de vos bâtiments, dans une zone de 50 à 100 mètres*

* Vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Quand débroussailler votre terrain ?

Vous devez débroussailler les abords de votre habitation ? Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !



OCTOBRE/FÉVRIER

Coupe des arbres, arbustes et branches.



MARS/AVRIL

Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.



MAI/JUIN

Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
NATION
VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES



NATURA 2000

UN ESPACE DE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE À PROTÉGER

Située à l'embouchure du Var, la « petite Camargue laurentine » accueille une faune d'une incroyable richesse, composée de plus de 260 espèces d'oiseaux. Ce site classé et protégé, qui fait partie du réseau européen de préservation de la biodiversité Natura 2000, est pourtant le théâtre de trop nombreuses infractions de nature à perturber le biotope. Les contrevenants s'exposent à des sanctions dans la mesure où ces oiseaux bénéficient d'un statut juridique qui en font des oiseaux intégralement protégés.



Du Sterne Pierregarin à la mouette mélanocéphale, en passant par la Rousserolle turdoïde, le Petit Gravelot, le Chevalier guignette et bien d'autres espèces encore, ce sont plus de 260 variétés d'oiseaux qui cohabitent à l'embouchure du Var. Une faune tout à fait exceptionnelle dont la présence s'explique en partie par la situation géographique du site. Avec les Alpes d'un côté et la Méditerranée de l'autre, l'embouchure du Var recèle une diversité d'habitats naturels pour ces oiseaux et représente une halte indispensable pour les oiseaux d'eau migrateurs qui s'apprêtent à traverser la Méditerranée ou en reviennent. Une biodiversité rare qu'il est essentiel de préserver.

NATURA 2000, C'EST QUOI ?

C'est ainsi que la « petite Camargue laurentine » a été définie en 2006 comme une zone Natura 2000. Mais que cela signifie-t-il exactement ? Les sites Natura 2000 sont issus d'un réseau européen qui vise à prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les activités humaines. Concrètement, ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité en Europe. La démarche Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales.

LE CYCLE DE VIE DES OISEAUX PROTÉGÉS PERTURBÉ PAR... LES HUMAINS

Malgré le caractère exceptionnel du site laurentin, des infractions sont régulièrement constatées et perturbent le cycle de vie des différentes espèces protégées. Pour exemple, en 2023, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO Paca), qui assure un suivi du site avec un naturaliste et organise régulièrement des actions de sensibilisation, a déploré un échec de la reproduction de la colonie de Sternes Pierregarin en raison de dérangement humain. Si l'accès au site est interdit toute l'année, il n'est malheureusement pas rare d'y apercevoir des pêcheurs, des amateurs de photos ou même des propriétaires de chiens effectuer leur promenade. Autant d'activités proscrites et qui nuisent à la quiétude dont ont besoin les oiseaux. Les contrevenants s'exposent pourtant à des sanctions, inscrites dans deux arrêtés préfectoraux de protection du biotope : l'un sur la partie fluviale, l'autre sur la partie maritime. Pour éviter tout malentendu, il faut savoir que, sur cette zone, l'accès au lit du fleuve et à l'embouchure est strictement interdit aux humains et aux animaux de compagnie. Et toute activité y est proscrite. La zone concernée est d'ailleurs matérialisée par des panneaux. Les services de police disposent donc d'un outil juridique pour verbaliser les contrevenants.

LA VILLE MOBILISÉE POUR PROTÉGER LE SITE

La ville de Saint-Laurent-du-Var - également très engagée dans la protection de la zone Natura 2000 et la préservation du biotope - participe activement à la sécurisation du site. La police municipale effectue régulièrement des opérations sur place, y compris la nuit où peuvent sévir les braconniers. Depuis 2023, 21 procédures relatives à la zone Natura 2000 ont été dressées. Plusieurs actions communes, menées avec la DDTM⁽¹⁾, le SMIAGE⁽²⁾, la gendarmerie maritime et la police nationale ont été mises en œuvre avec l'objectif de protéger le site et d'appréhender les personnes en infraction. Des interpellations ont notamment été réalisées pour « braconnage ». De plus, la police municipale procède à une surveillance constante du site Natura 2000 grâce à son système de vidéoprotection installé sur l'embouchure du Var et sur la zone de navigation aéroportuaire.

Fort heureusement, la grande majorité des locaux et des touristes respectent la réglementation. Il faut dire que le littoral est suffisamment vaste et étendu pour que les humains puissent en profiter tout en respectant les besoins de la faune sauvage. Il s'agit simplement de partager l'espace en bonne intelligence.

⁽¹⁾ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

⁽²⁾ SMIAGE : Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin



■ CE QUE DIT LA LOI

• Concernant les oiseaux protégés :

Pour ces oiseaux (poussins et adultes), sont interdits : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation et, qu'ils soient vivants ou morts : le transport, le colportage, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Pour les œufs ou les nids, sont interdits : l'enlèvement ou la destruction, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux.

Tout responsable d'un tel délit s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

Art. L415-3 du Code de l'environnement.

• Concernant le non-respect de l'accès au site protégé :

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe le fait de :

- Perturber de manière intentionnelle des espèces animales non domestiques protégées (...)

- Contrevenir aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application des articles R 411-15 à R 411-17-2 et R 411-17-7 à R 411-17-8.

Art. R415-1 du Code de l'environnement

Pour une contravention de 4^e classe, le montant des amendes est le suivant : amende minorée à 90 €, amende forfaitaire à 135 €, amende majorée à 375 € et une amende maximale pouvant atteindre 750 €.

En 2024, la Ville renforce son partenariat avec la LPO via plusieurs opérations de sensibilisation prévues au cœur de l'embouchure du Var, notamment avec les jeunes du CMJ (conseil municipal des jeunes) et leurs parents.

NUISIBLES

QUELLES MESURES POUR S'EN PROTÉGER ?

Moustiques tigres, chenilles processionnaires, charançons du palmier, frelon asiatique... Le printemps signe le retour de certains nuisibles qui peuvent s'avérer perturbants voire dangereux pour les hommes, les animaux et l'environnement. En plus des préconisations nationales, la ville de Saint-Laurent-du-Var met en place chaque année une série de mesures pour limiter les effets indésirables de ces « petites bêtes ».

1. LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

À cette époque de l'année, les chenilles processionnaires commencent à descendre des arbres (en procession) pour aller s'enterrer avant de se transformer en papillon. Problème : les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils urticants qui provoquent, en cas de contact avec la peau, des réactions allergiques pouvant devenir graves, voire des troubles respiratoires. D'où la nécessité de limiter au maximum la présence de ces nuisibles.

La ville de Saint-Laurent-du-Var prend donc chaque année des mesures pour y remédier :

- **Installation d'éco-pièges** : ce sont les sacs que vous pouvez voir autour des pins de la commune, situés en bordure de voirie, près des parcs et des écoles. Ils permettent de piéger et récupérer les chenilles avant qu'elles n'arrivent au sol et ne libèrent leurs poils urticants.
- **Les pièges à phéromones** : ils permettent de « perturber » le processus de reproduction des papillons et ainsi réduire la quantité d'œufs pondus. À Saint-Laurent-du-Var, 58 pièges à phéromones ont été installés sur différents sites. À partir de juin, des phéromones sont également pulvérisées à l'aide de paintball.
- **Les nichoirs** : depuis 2015, la ville a équipé plusieurs sites de nichoirs à mésanges car celles-ci se nourrissent de chenilles. Des nichoirs à chauve-souris ont également été positionnés. Les chauves-souris sont friandes d'insectes et sont donc également utiles dans la lutte contre les moustiques tigres.

À noter : si la commune entreprend toutes ces initiatives pour lutter contre les chenilles processionnaires, les particuliers sont fortement invités à en faire de même sur les arbres qui leur appartiennent.

2. LE CHARANÇON DU PALMIER

À partir du mois d'avril et jusqu'au mois d'octobre, la ville de Saint-Laurent-du-Var réalise un traitement sur ses palmiers afin de lutter contre les ravages du charançon. Ce petit nuisible est à l'origine d'infestations qui déciment chaque année des milliers de palmiers dans les Alpes-Maritimes. Le traitement biologique se fait à base de nématodes. Il s'agit de vers microscopiques, invisibles à l'œil nu, qui ont une action protectrice sur les palmiers face aux attaques dévastatrices de plusieurs nuisibles, dont le charançon rouge. Le traitement par nématodes peut se faire de façon préventive ou curative.

3. LE FRELON ASIATIQUE

En moins de 20 ans, le frelon asiatique - introduit accidentellement en France en 2004 à la suite d'une importation de poteries chinoises - a rapidement colonisé l'ensemble des départements français. Le frelon asiatique représente avant tout un danger pour les abeilles, d'où l'inquiétude de la filière apicole, dont les pertes directement imputables à cet insecte ravageur sont estimées à 11,9 M€ par an. Le frelon asiatique est en effet capable de décimer des colonies d'abeilles en un temps record. Il attaque les ruches pour se nourrir des larves et voler le fruit le plus précieux de la récolte des abeilles : le miel. Mais ce n'est pas tout. L'enjeu de la lutte contre l'activité du frelon asiatique est également sanitaire car ce dernier peut se montrer très agressif autour de son nid.

Si certaines collectivités ont commencé ces dernières années à prendre des mesures pour se protéger des dégâts causés par ce nuisible, une proposition de loi visant à instaurer un plan national



de lutte contre le frelon asiatique a récemment été déposée. Elle a pour objectif d'endiguer sa prolifération et à préserver la filière apicole.

En attendant, il est important de procéder à la destruction des nids dès qu'ils sont identifiés. L'intérêt d'assurer la destruction d'un nid sous sa forme primaire est de couper court le plus précocement possible à son évolution vers sa forme adulte, bien plus destructrice. Sous certaines conditions, le Département des Alpes-Maritimes peut missionner des entreprises spécialisées pour expertiser un nid et assurer sa destruction à sa charge. Ce dispositif départemental de lutte contre le frelon asiatique est mis en place chaque année depuis 2015. Il est activé cette année du 20 mai au 15 novembre 2024. **Plus d'informations sur departement06.fr**

4. LE MOUSTIQUE TIGRE

Il est le compagnon de nos étés dont on se passerait bien ! En ce début de printemps, le moustique tigre est déjà là. Originaire des territoires ultra-marins mais très implanté en France depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le département des Alpes-Maritimes, le moustique tigre peut s'avérer dangereux dans sa capacité à être vecteur de maladies potentiellement graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya.

Les larves de moustique tigre se développent dans l'eau, d'où l'intérêt de supprimer tout ce qui peut représenter un réservoir d'eau stagnante.

En 2021, l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID) a réalisé une étude diagnostique sur le territoire de la ville de Saint-Laurent-du-Var. Celle-ci a permis d'établir une cartographie de la commune avec une série de préconisations permettant d'éviter la nidification des moustiques, notamment en maîtrisant la stagnation d'eau. Dès 2022, des actions ont donc été menées par les services municipaux : suppression des pneus où l'eau stagnait, notamment dans les canichiens, percement des bacs vides, percement des anciens bassins qui servaient à l'irrigation, etc. Les particuliers doivent eux aussi adopter les bons réflexes pour se protéger des moustiques tigres et éviter leur prolifération :

- Supprimer les eaux stagnantes (soucoupes, pots, outils de jardinage...).
- Entretenir régulièrement bassins et piscines.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie dans les gouttières.
- Éliminer les lieux de repos potentiels des moustiques.
- Vous protéger des piqûres.

Un arrêté municipal rappelle d'ailleurs les comportements et gestes à adopter face à ce nuisible. Et si l'information et la prévention sont au cœur de l'action, des amendes pouvant aller de 40 à 450 € sont prévues pour les personnes qui ne les respectent pas.

LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

■ Dans mon jardin, je vide tous les récipients comme...

- Les coupelles
- Les pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond
- Les pieds de parasols
- Les bouturages
- Les plis de bâches
- Les éléments de décoration pouvant retenir l'eau
- Les pluviomètres plastiques

■ Je range tout ce qui peut contenir de l'eau comme...

- Les brouettes
- Les seaux de jardinage, de chantier ou de vendanges
- Les pneumatiques
- Les jouets pour enfants laissés en extérieur
- Les cendriers laissés sur une table
- Les poubelles
- Les arrosoirs
- Les casseroles, caisses, pots divers

■ Je couvre hermétiquement

- Les récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Les fûts divers
- Les réceptacles pluviaux en plastique via les chéneaux de la maison

■ Je cure pour faciliter les écoulements des eaux

- Les siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines
- Les bondes d'évacuation extérieures
- Les rigoles couvertes avec grille
- Les gouttières, chéneaux

■ Je ne conserve pas dans mon jardin

- Les gamelles pour animaux domestiques ou abreuvoirs pour oiseaux, sans changer régulièrement l'eau
- Les boîtes de conserve métalliques
- Les déchets de chantier

■ J'entretiens

- Les piscines
- Les pièges à sable
- Les bassins d'agrément
- Les pompes de relevage
- Les regards et bornes d'arrosage

Plus d'infos



Numéro vert :

0 805 460 066



Site internet :

<https://mesdemarches06.fr/les-demarches/particuliers/>
> Rubrique « Demande d'intervention frelon asiatique »

ON SE RAPPELLE...

À L'ORDRE ?

La Ville de Saint-Laurent-du-Var a relancé le dispositif du rappel à l'ordre visant à prévenir les incivilités dans la commune. Établi en partenariat avec le Procureur de la République, il permet d'améliorer la tranquillité et le cadre de vie des Laurentins.



TRÊVE D'INCIVILITÉS

Un commerce qui ne respecte pas l'horaire légal de fermeture, un locataire trop bruyant, des mineurs qui « traînent » tard le soir ou encore un enfant trop souvent absent de l'école... Ces incivilités ou situations préoccupantes ne trouvent pas toujours à être rapidement résolues, parce qu'elles ne relèvent pas forcément d'un cadre pénal bien défini ou parce qu'elles n'ont pas pu être constatées le moment venu par les agents de Police nationale. C'est dans ce cas, que le « rappel à l'ordre » constitue un outil efficace pour prévenir contre les incivilités.

DISPOSITIF OFFICIEL

Alors bien sûr tout le monde ne peut pas « activer » un rappel à l'ordre. Seuls les agents de police municipaux y sont habilités **quand plusieurs signalements leur ont été faits par des travailleurs sociaux, l'Éducation Nationale ou des bailleurs**. Et c'est seulement, une fois validé par le Procureur de la République, que le rappel à l'ordre peut s'exercer. Alors en quoi consiste-t-il ? La Ville n'a pas le droit de sanctionner mais elle est autorisée à rappeler à chaque citoyen, ses devoirs.

BONNES DISSUASIONS

Dans ce cadre, **la ou les personnes visées par le rappel à l'ordre sont convoquées à l'Hôtel de Ville** par Olivier Cases, Chef de la Police municipale et Joseph Segura, Maire de Saint-Laurent-du-Var. « On rappelle la réglementation, et on explique les sanctions auxquelles la ou les personnes convoquées s'exposent » explique le chef de la Police Municipale. Un rendez-vous officiel qui a donc pour vocation de dissuader de recommencer son incivilité... C'est une façon aussi de mesurer la bonne volonté de l'interlocuteur visé par le rappel à l'ordre. Et si la personne ne répond pas présente à la convocation, alors l'affaire est transférée aux autorités pénales. « Nous avons reçu plusieurs jeunes accompagnés de leurs parents pour des perturbations diverses (nuisances sonores...) ou des comportements déviants », détaille Olivier Cases. À ce jour, après le rappel à l'ordre, il n'y a pas eu de récidive.



Le saviez-vous ?

Le rappel à l'ordre est à la disposition des maires depuis de nombreuses années. Il a été instauré par la loi du 5 mars 2007. C'est un outil qui permet de miser sur la prévention pour réduire les incivilités, au même titre que la vidéosurveillance. D'autres villes des Alpes-Maritimes l'ont mis en place, comme Cagnes-sur-Mer.



Tout comme nous avons mis en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, nous nous dotons d'outils performants et adaptés afin d'assurer au mieux la tranquillité des Laurentins dans une logique de prévention. Le rappel à l'ordre en est un, cela doit nous permettre d'empêcher les personnes rappelées à l'ordre de récidiver leur incivilité sans avoir à les sanctionner.

Joseph Segura, Maire de Saint-Laurent-du-Var





1 2

DANS L'ANTRE

DES ARCHIVES MUNICIPALES

Si vous avez l'image de salles poussiéreuses... enlevez-vous vite cette idée de la tête ! Dans le magasin des Archives municipales, situé dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, les objets et documents ayant une valeur juridique ou une portée historique sont conservés avec le plus grand soin. La directrice des affaires culturelles, événementiel, archives, Léa Galano et la responsable du service des archives, Laetitia Berthoin nous ouvrent grand les portes de ce service.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le service des Archives municipales a pour mission de collecter, conserver et mettre à disposition du public les objets et documents qui constituent la mémoire de la ville. Registres paroissiaux et d'état civil, délibérations du conseil municipal depuis 1702, listes électorales et de recensement, arrêtés du maire, livres de paie, livres comptables recensant les recettes et dépenses de la commune, cartes postales anciennes, plans, photos et journaux d'époque, anciens magazines municipaux, parchemins du XIV^{ème}, dons de particuliers constituent le fonds d'archives de la commune.

« Au-delà des archives modernes (1789-1945), les archives contemporaines (de 1945 à nos jours) occupent de loin le plus d'espace, car nous avons pour mission de collecter l'ensemble des documents administratifs produits ou reçus par la Municipalité, dont le volume est important », explique Léa Galano.

ENVERS ET CONTRE... LE TEMPS

Les objets et documents sont soumis à des règles de conservation selon leur typologie. L'ensemble des documents produits ou reçus sont soumis à une durée d'utilité administrative (DUA), durée légale pendant laquelle les documents doivent être conservés. À l'issue de cette DUA, ils font l'objet d'un « sort final » qui débouche pour 90 % d'entre eux sur une élimination. Les objets et documents à valeur historique sont eux conservés indéfiniment comme, par exemple, les registres de délibération du conseil municipal ou encore l'état civil. Les archives les plus précieuses sont rangées dans des boîtes

Cauchard* réputées pour leur résistance à travers le temps. Pour une conservation optimale, les documents doivent être entreposés dans des locaux ou « magasins » adaptés au stockage de documents d'archives, dont le taux d'humidité n'excède pas 50 % et dont la température reste stable (entre 18 et 22 degrés).

UN ALPHABET QUI N'EN EST PAS UN

M, E ou encore W... vous avez peut-être déjà croisé ces lettres en consultant des archives ? Sachez qu'elles correspondent à un cadre de classement permettant d'organiser et d'identifier les archives : le « M » désignant la construction des bâtiments, les édifices communaux, monuments et établissements publics, le « E » l'état civil...

Concernant cette cotation par série, on distingue 3 grandes périodes selon le plan de classement de la commune :

- Les archives anciennes concernent les documents produits jusqu'à la Révolution de 1789 et sont cotées en série avec doubles lettres (AA, BB, CC).
- Les archives modernes concernent les documents produits de 1790 à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1945) et sont cotées en série avec lettre simple (A, B, C...) et sous-série avec une lettre précédée d'un chiffre (1D, 2D...).
- Les archives contemporaines concernent les documents produits à partir de 1945 jusqu'à nos jours et sont cotées selon le principe de numérotation continue des versements en série « W ».

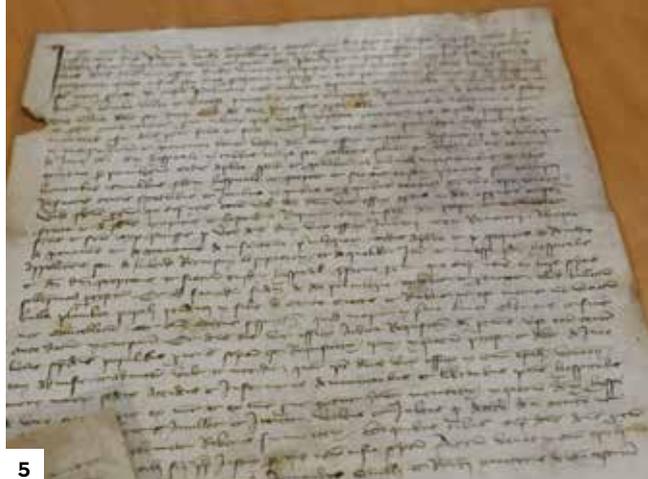
C'est-à-dire que lors de son entrée au service des Archives, le versement reçoit le numéro d'ordre suivant le numéro attribué au précédent. Une petite révolution dans le métier.



3



4



5

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les Archives municipales travaillent en collaboration avec les Archives départementales qui jouent le rôle de conseil scientifique et technique auprès de l'ensemble des communes du Département. « Pour nous, il s'agit d'un appui au quotidien pour nous conseiller et nous accompagner dans certains choix ou projets. C'est aussi une instance à laquelle nous devons rendre des comptes en nous soumettant à un contrôle scientifique et technique. Par exemple, chacune de nos demandes d'élimination de documents doit être validée par le directeur des Archives départementales », précise Laetitia Berthoin. « Nous avons ainsi travaillé sur un projet de service en 2023 avec une partie scientifique concernant la politique d'archivage, la gestion du traitement des fonds ainsi que la question future de la mise en place d'un système d'archivage électronique, une partie culturelle comprenant la conservation et la valorisation du patrimoine communal et des fonds. Et enfin une partie éducative visant à développer une offre de médiation culturelle et à faciliter l'accès aux archives communales. »



6

UN TRÉSOR QUI SE PARTAGE

Généalogistes, architectes, personnes effectuant des recherches successorales... les profils sont variés parmi les habitués de la salle de lecture du service des Archives municipales. « C'est un lieu ouvert à tous, sur rendez-vous. On peut y consulter sur place l'ensemble des documents librement communicables, ainsi que de nombreux ouvrages », indique Laetitia Berthoin. Et si vous préférez effectuer vos recherches par correspondance, c'est aussi possible en contactant l'équipe des Archives !

Consultation aux archives municipales

La consultation des documents est gratuite et se fait sur rendez-vous du lundi au jeudi de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h30 dans la salle de lecture du service des Archives municipales.

L'équipe des archives municipales

Laetitia Berthoin, responsable du service des archives

Linda Moulla, assistante archives et documentation

Noëlle Bresso, assistante archives et documentation



7



8

1. De gauche à droite Laetitia Berthoin, Noëlle Bresso et Linda Moulla. 2. Registre paroissial (baptêmes, mariages, décès) 1596-1632. 3. La responsable du service Laetitia Berthoin au coeur des archives municipales. 4. Livre terrier (début 18^e s.). 5. Parchemin 1359-1384. 6. Linda Moulla. 7. Registre de délibération de la communauté 1702-1746. 8. Registre paroissial 1603-1654

* Boîtes d'archives en carton fabriquées en Ardèche

FINANCES COMMUNALES

UN BUDGET DE RIGUEUR ET D' ACTIONS

Face aux contraintes financières, auxquelles de très nombreuses collectivités territoriales françaises sont confrontées, Joseph Segura et son équipe municipale ont dû redoubler de créativité pour élaborer un budget rigoureux et économe tout en préservant la qualité du service public et l'investissement en faveur des Laurentins. Le tout en faisant le choix de ne pas augmenter les taux d'impôts communaux et en maîtrisant la dette. Une véritable performance.



« *Un budget contraint* », c'est ainsi que Joseph Segura définit ce budget primitif 2024. Des contraintes financières extérieures considérables qui pèsent lourdement sur les finances municipales. « *C'est la première fois que je suis confronté en tant qu'élu à un tel contexte négatif* », expliquait le premier magistrat de la ville lors du conseil municipal du 10 avril dernier, au cours duquel l'assemblée communale a entériné la gestion financière de la ville. L'année 2023 s'était déjà caractérisée par une forte inflation, pesant sur les dépenses de personnel comme sur les charges courantes. Si l'on ajoute les conséquences de la crise économique, on prend toute la mesure du défi que représente l'élaboration d'un budget que nous voulons conçu dans l'intérêt du contribuable. Un défi que le Maire de Saint-Laurent-du-Var, avec son équipe municipale et l'ensemble des services de la Mairie, a mis un point d'honneur à relever : ne pas augmenter les taux d'impôts communaux, maîtriser la dette de la Ville et poursuivre une politique d'investissement ciblée sur la qualité de vie des Laurentins et l'attractivité du territoire.

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX POUR LA 7^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

En ne touchant pas aux taux d'impôts du ressort de la commune, Joseph Segura entend d'abord protéger les contribuables Laurentins : « *Les contribuables n'ont pas à être la variable d'ajustement des politiques publiques. Ainsi, grâce aux efforts de maîtrise des coûts et au travail d'optimisation des recettes, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'augmentation des impôts locaux* ». En dépit des nombreux soubresauts rencontrés, la gestion laurentine continue de protéger des effets de la crise et de ses aléas sans augmentation d'impôt pour la 7^e année consécutive. La tenue de la dette de la Ville s'inscrit également dans cette dynamique vertueuse, au profit de l'intérêt général : « *Le recours à l'emprunt pour financer les projets restera modéré - aux alentours de 3 M d'euros - permettant le maintien de la trajectoire fixée en début de mandat* », assure l'adjoint aux Finances.

UN BUDGET ÉCONOME

Pour tenir ses objectifs, la municipalité a dû faire preuve de rigueur et d'ingéniosité. Mais c'est sur le plan de la réduction des dépenses de fonctionnement de la Mairie que l'équipe municipale et les services ont redoublé de créativité dans un seul but : faire des économies tout en préservant la qualité du service public. « C'est d'autant plus nécessaire que l'État nous impose des augmentations de dépenses de fonctionnement. La démarche que nous adoptons est pragmatique. Nous étudions au cas par cas la meilleure façon d'optimiser nos moyens » souligne Jean-Pierre Bernard, adjoint aux finances. « Et rien n'est anecdotique ! »

Une démarche économe qui est le fruit d'un travail collectif initié avec l'ensemble des services municipaux, appelés à formuler leurs idées ou suggestions. Autre source d'économies : la réduction des subventions accordées au tissu associatif, « dans une exigence de partage équitable de l'effort tout en restant dans le haut du panier par rapport à la très large majorité des communes des Alpes-Maritimes », précise le Maire de Saint-Laurent-du-Var, avec le souci de pérenniser le soutien aux associations qui luttent pour la dignité humaine ». Toutes ces mesures mises bout à bout ont permis de tenir le choc. Une gestion optimisée, grâce à laquelle Joseph Segura peut mettre en œuvre son projet de mandat sans pénaliser le contribuable laurentin avec des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles comme le Peps (voir par ailleurs), pour faire de Saint-Laurent-du-Var une ville mieux partagée, plus agréable

à vivre, mieux valorisée, plus dynamique et attractive, toujours dans le respect de son identité et de ses racines.

UN BUDGET D'ACTIONS DANS LES QUARTIERS

Dans le budget 2024, 11 millions d'euros sont ainsi consacrés aux dépenses d'équipement. Et les actions fleurissent, dans tous les quartiers. En matière de sécurité et de lutte contre l'incivisme, la municipalité poursuit le déploiement de la vidéoprotection. Pour améliorer la qualité de vie des habitants, les opérations se multiplient : poursuite de l'opération du Square Bènes, requalification de l'avenue de Gaulle avec le concours de la Métropole, démarrage de l'opération des jardins familiaux sur la corniche d'Agrimont, démarrage de l'aménagement du carrefour Ravet/Cézanne/Plantiers avec la démolition de la maison Bernardi, les travaux de restructuration des restaurants scolaires, le plan de végétalisation des écoles ou encore la rénovation du micro site de Montaleigne.

Autant de réalisations que Joseph Segura s'est engagé à mener à leur terme : « Je me dois de respecter la parole donnée pour que la parole publique soit respectée à son tour. Cette parole, c'est celle des engagements que j'ai pris avec l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire. J'ai dit ce que je ferai et je ferai ce que j'ai dit, selon la formule consacrée. Je mettrai tout en œuvre pour que mon programme soit réalisé et le projet de mandat doit s'appliquer dans l'intérêt de tous et dans tous les quartiers de notre ville. »



1. Les futurs jardins familiaux. 2. L'avenue du Général de Gaulle. 3 et 4. Poursuite du déploiement de la vidéoprotection et du renforcement de la sécurité au quotidien.

PASSAGE DE FLAMBEAU

AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Jérôme Chrétien prendra, en septembre prochain, la succession de Jean-Paul Alimi, qui quittera ses fonctions de directeur du Conservatoire à la fin de l'été, après avoir passé plus de trente ans à la direction de cette structure culturelle municipale. Portraits croisés des deux directeurs qui partagent la passion de la transmission, de la musique et de la culture.





Jérôme Chrétien



Jean-Paul Alimi



Jean-Paul Alimi en compagnie de Joseph Segura, le Maire, et de Nathalie Franquelin, l'Adjointe à la culture

Quel a été votre parcours avant d'arriver à la direction du Conservatoire municipal de Saint-Laurent-du-Var ?

Jérôme Chrétien : Après des débuts à l'opéra de Paris, où j'ai été danseur professionnel, j'ai poursuivi ma carrière sur la Côte d'Azur en tant que professeur de danse et de piano. Saint-Laurent-du-Var est une sorte de retour aux sources ! Après ce parcours artistique, j'ai occupé plusieurs postes de directeur. Aujourd'hui, depuis huit ans, je suis le directeur du Conservatoire à vocation Régionale du Grand Avignon. Avant cette fonction, j'ai été également directeur du Conservatoire à vocation Régionale de Lille pendant quatre ans. Ces différents postes, occupés dans plusieurs villes et régions, me permettent d'avoir aujourd'hui l'expérience et la connaissance de tous les enjeux de ces établissements classés selon leurs strates et leur importance : communale, intercommunale, départementale et régionale.

Jean-Paul Alimi : Je suis arrivé à Saint-Laurent-du-Var pour la création du Conservatoire municipal en 1991. C'était un moment très fort et un grand souvenir pour moi ! Chose exceptionnelle, notre conservatoire avait été créé sur la base de l'école de théâtre. Il faut d'ailleurs rappeler que nous étions la seule ville en France à l'époque qui avait créé son école de théâtre avant le conservatoire. J'arrivais du Conservatoire de Grigny où j'étais directeur, et j'ai découvert ce conservatoire laurentin avec tout son potentiel et sa particularité, j'y suis resté. Auparavant, j'avais été directeur adjoint des études au Conservatoire de Nice à vocation régionale et de son programme « Licence ». Que de très bons souvenirs professionnels !

Comment s'est opérée la passation de direction entre vous deux ?

Jérôme Chrétien : Je connais très bien Jean-Paul ! Au-delà de notre amitié nous partageons la même passion du piano et de la musique en général. Son accueil, amical et très professionnel, a permis un tuilage optimal et nous sommes actuellement en lien étroit pour préparer cette passation et la nouvelle saison qui arrive dès la rentrée. L'ancrage de Saint-Laurent-du-Var au cœur de la Métropole est à mon sens un atout que Jean-Paul a su faire fructifier et que je poursuivrai.

Jean-Paul Alimi : La Ville de Saint-Laurent-du-Var a beaucoup de chance d'avoir un directeur de la stature de Jérôme. Nous avons beaucoup échangé et nous continuons de le faire, il est venu à plu-

sieurs reprises à Saint-Laurent-du-Var et tout est prêt pour l'accueillir dans les meilleures conditions. En septembre prochain, il sera le directeur et je n'ai aucune inquiétude concernant cette passation de flambeau, qui se passera en toute confiance et avec un futur directeur qui partage avec moi ce mantra : la passion, le plaisir et l'exigence.

Comment voyez-vous l'avenir du conservatoire de Saint-Laurent-du-Var ?

Jérôme Chrétien : La transmission et l'apprentissage de la danse et la musique sont les deux piliers de ma vie professionnelle, cela a été mon crédo en tant que directeur depuis longtemps ! Et mon rêve est que l'enseignement artistique fasse réellement partie des enseignements récurrents proposés sur le temps scolaire, au même titre que les langues ou les mathématiques. L'enseignement artistique est capital pour les enfants, il apporte la confiance en soi, l'apprentissage de la vie en collectif et la tolérance. L'éducation culturelle et artistique permet aussi de renforcer les liens entre les familles et l'école, elle crée du lien social. C'est pourquoi ma priorité sera de poursuivre et de renforcer l'éducation culturelle et artistique déjà mise en place par Jean-Paul au Conservatoire et par le service culturel de la Ville de Saint-Laurent-du-Var.

Je vois les potentiels et les champs des possibles du Conservatoire à Saint-Laurent-du-Var. Dès mon arrivée, j'irai à la rencontre des chefs d'établissements scolaires pour renforcer le dispositif « Orchestre à l'école », par exemple.

Jean-Paul Alimi : La création de La villa a été un tournant dans la vie du Conservatoire de Saint-Laurent-du-Var. Nous l'avons ouvert aux musiques actuelles et au théâtre dans un lieu dédié. Cela a changé beaucoup de choses et l'avenir du Conservatoire est désormais positivement lié aux activités de ce lieu exceptionnel de culture et de transmission. Jérôme a raison de mettre l'éducation culturelle et artistique au centre de ses futures actions. L'avenir du Conservatoire devra continuer à être le centre de ce dispositif si essentiel pour l'avenir de notre jeunesse. Avec Jérôme, j'en suis intimement persuadé, le Conservatoire continuera de remplir sa magnifique mission : éveiller et confirmer des vocations artistiques.

En outre, je pense que le Conservatoire doit garder ses spécificités : le théâtre et le pôle de musique actuelle, qui n'existent pas dans notre bassin de vie. C'est la garantie de son avenir !

CULTIVER LA FIBRE...

SPORTIVE

« Nous avons dans la commune un tissu riche et varié d'associations sportives. Je suis toujours impressionné et fier de voir à quel point les Laurentines et les Laurentins sont force de proposition et créatifs dans leurs projets associatifs, que cela soit pour compléter l'offre municipale, ou bien pour proposer de nouveaux projets. Et notre rôle est de soutenir et d'accompagner ces belles initiatives qui font vivre notre espace public et qui lient les habitants entre eux », explique le Maire, Joseph Segura.

589 800 EUROS DE SUBVENTIONS

En effet, les associations sportives peuvent compter au quotidien sur la Mairie qui est prompte à les accompagner dans la réalisation de leurs projets dès lors que ces derniers relèvent d'un intérêt local ! Et les besoins des associations sont multiples : une aide technique et logistique pour l'organisation d'un événement se déroulant dans l'espace public ; une demande de subvention pour un projet local ; un créneau horaire pour pratiquer leurs activités. Et pour bien connaître ces besoins et accroître les échanges au quotidien, la

Mairie a optimisé l'accueil et l'écoute de ces acteurs à travers la mise en place d'un service municipal des Sports qui facilite leurs relations avec les services de la Ville. La Municipalité verse cette année 589 800 euros de subventions aux 32 associations dont l'activité relève pleinement de l'intérêt local et général, et complète ainsi l'ensemble des actions menées par la Municipalité.

INTÉRÊT GÉNÉRAL ET... LOCAL

« Chaque association peut faire une demande de subvention auprès de la Mairie. Cette demande est ensuite analysée par le service compétent, l'adjoint aux Sports et le Maire. Les subventions sont accordées aux projets qui répondent au mieux à l'intérêt des Laurentins et à la politique sportive fixée », précise Gilles Allari, adjoint aux sports. « Les associations sportives doivent chacune présenter une vision claire de leur projet. Concrètement, on leur demande comment et dans quel but elles vont utiliser les subventions que la Mairie va leur accorder. Elles doivent donc déposer un dossier complet et convaincant. Leur motivation à prolonger les grands projets municipaux est un facteur clé de succès ».



paux ou à participer aux évènements locaux est bien sûr valorisée », complète Yoann Suau, conseiller municipal délégué aux sports. La Mairie se veut très attentive aux associations sportives, qui sont très nombreuses sur le territoire et offrent aux Laurentines et Laurentins mais aussi à des habitants des communes limitrophes, la possibilité de pratiquer plus d'une trentaine de sports.

TOUJOURS PLUS HAUT

Et quand le montant des subventions atteint 23 000 euros ou plus, c'est une convention d'objectifs qui est signée entre l'association et la Municipalité. C'est le cas notamment avec les clubs sportifs tels que le Stade Laurentin Volley-Ball, le Stade Laurentin Football, le Stade Laurentin Basket-Ball, le Stade Laurentin Judo... Ces conventions portent, par exemple, non seulement sur les compétitions de haut niveau mais aussi sur les actions de promotion du sport menées auprès des écoles. Et en vue de couvrir au mieux les besoins des associations, le Conseil municipal peut, en cours d'année, examiner et voter des demandes de subventions complémentaires liées à un évènement, un anniversaire ou une compétition sportive, ou accorder une subvention à une nouvelle association. « *Aujourd'hui, nous affirmons plus une volonté d'affiner les dossiers en amont afin d'éviter les mauvaises surprises et pour que nous n'ayons pas en cours de route à exécuter des demandes de subventions exceptionnelles* ».

ASSOS... BIEN ÉQUIPÉES !

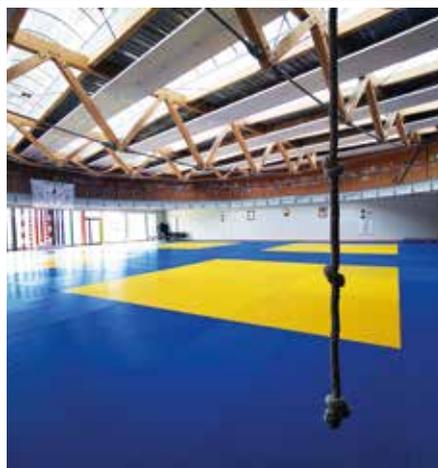
Et pour fonctionner au mieux, les associations ont aussi besoin d'accéder à des équipements de qualité. C'est pour cette raison que le soutien de la Municipalité passe également par la mise à disposition

d'équipements et de locaux à titre gracieux. Et lorsqu'on est une association sportive laurentine, **le lieu référence vers lequel se tourner, c'est bien sûr le Service des sports**. Situé dans l'enceinte même du complexe sportif François Layet, il accueille en son sein les bureaux de la Fédération du Stade Laurentin et son président Jean-Marie Henry.

Mais ce n'est pas tout ! À Saint-Laurent-du-Var, **gymnases, stades ou encore salles municipales sont également mis à disposition des associations**. Concrètement, c'est la Mairie qui paie tout : l'électricité, l'eau, le gaz... Un effort financier considérable d'autant plus qu'il faut rénover et équiper régulièrement les locaux ! C'est aussi la Mairie qui gère les plannings d'occupation de toutes les salles et de tous les gymnases. C'est ainsi que les Laurentins peuvent par exemple pratiquer le football au stade Léon Béranger sur une pelouse synthétique entièrement refaite, s'initier au judo au Dojo Allari ou encore faire de la moto sur la plaine des Iscles.

LA FIBRE VOUS GAGNE ?

Enfin, c'est aussi au cœur des évènements associatifs que la Municipalité intervient, en apportant un soutien logistique et humain lors des manifestations organisées sur la voie publique. C'est aussi la solidarité qui rythme le quotidien Laurentin. Et là encore, les associations sportives y sont pour beaucoup ! Avec le concours de la Mairie, elles organisent des évènements autour de grandes causes, comme Octobre Rose, le Téléthon et bien d'autres encore. Autre évènement majeur : le Beach Sport Festival qui rassemble trois semaines durant l'été de très nombreux bénévoles au sein d'un village installé par les services de la Mairie sur la plage Cousteau... (voir par ailleurs).



BEACH SPORT FESTIVAL

L'ÉTÉ SERA SHOW SUR LE SABLE LAURENTIN !





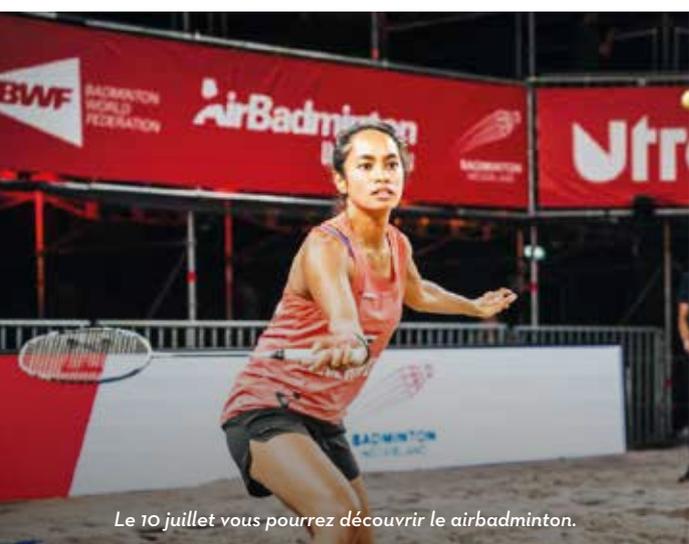
Didier Deschamp, entraîneur de l'équipe de France de football, a été présent lors des deux dernières éditions.

La troisième édition du Beach Sport Festival (BSF) est attendue avec gourmandise du 25 juin au 14 juillet sur la plage Cousteau. Saint-Laurent-du-Var va redevenir l'espace de quelques semaines la capitale des sports de plage. Sept disciplines seront représentées cette année, auxquelles viendront s'ajouter trois concerts exceptionnels... les pieds dans le sable. On a hâte d'y être !

QUELLES DISCIPLINES ?

Elles étaient 6 en 2023, elles seront 7 en 2024. Sept disciplines de sport sur sable vont être en vedette sur les terrains de beach volley de la plage Cousteau du 25 juin au 14 juillet. Si certaines sont des incontournables, d'autres font leur apparition pour la première fois à Saint-Laurent-du-Var. On fait les présentations...





Le 10 juillet vous pourrez découvrir le airbadminton.



Joseph Segura en discussion avec les rugbymen des "French Legend" lors de l'édition 2023.

- **Lutte sur Sable (28-29 juin)** : discipline incontournable du Beach Sport Festival, la lutte sur sable donnera cette année encore le coup d'envoi sportif de la manifestation. Côté compétition, on retrouvera bien entendu l'élite mondiale sur le sable laurentin avec l'organisation d'une manche des championnats du Monde où près de 200 athlètes vont s'affronter dans cette discipline qui allie force et technique. Côté initiation, ce sont 750 élèves de CM1 et CM2 qui découvriront ce sport et son histoire. Un sport qui valorise l'endurance et la détermination.

- **Beach Soccer (30 juin)** : à l'occasion de cette édition 2024, le Beach Soccer fait une entrée remarquée au programme du BSF ! Le football sur sable est une discipline spectaculaire que le public pourra découvrir au sein de l'enceinte laurentine. Des séances d'initiation sont prévues de 10h à 15h, mais il y aura également une véritable compétition réunissant les meilleures équipes de la Région, qui s'affronteront dans le cadre des qualifications aux finales des championnats de France. La journée sera clôturée par un « Match des Légendes ».

- **Beach Tennis (3 juillet)** : comme lors des éditions précédentes, le grand champion de tennis Jo-Wilfried Tsonga sera présent sur le sable laurentin pour échanger quelques balles avec les enfants. Une formidable opportunité pour tous ces jeunes de s'initier au Beach Tennis avec une légende du sport au parcours exemplaire et à l'engagement reconnu, notamment avec son association Attap'la balle (voir encadré p.31). Mais la compétition sera également bien présente avec un grand tournoi comptant pour le classement national.



Joseph Segura, maire, Gilles Allari, adjoint aux sports et Yoann Suau, conseiller municipal aux animations sportives.

- **Beach Volley (5-7 juillet)** : il s'agit incontestablement de l'un des moments forts du Beach Sport Festival ! Cette année encore, la Fédération Française de Volley a décidé d'organiser les finales des championnats de France sur la plage Cousteau de Saint-Laurent-du-Var ! Autrement dit, on retrouvera sur le sable laurentin les grands champions de la discipline. Les 5 et 6 juillet, des sessions nocturnes sont notamment programmées. Un événement à ne pas manquer pour les amateurs de sport et de performance, mais aussi pour tous ceux qui souhaitent découvrir cette discipline spectaculaire !
- **AirBadminton (10 juillet)** : avec la pratique du AirBadminton, le badminton peut désormais se jouer en extérieur. Le public pourra découvrir cette discipline à l'occasion du Beach Sport Festival. Pour cela, il y aura des initiations, des temps consacrés aux entreprises, mais aussi bien sûr des exhibitions avec la présence de joueurs de l'équipe de France. L'AirBadminton est un sport dynamique et accessible à tous !
- **Foot US (12 juillet)** : autre « petit nouveau » de cette édition 2024, le Beach Foot Américain débarque à Saint-Laurent-du-Var ! La journée sera consacrée à des séances d'initiation gratuites et la soirée à des exhibitions. Ce sera aussi l'occasion de découvrir le « Flag Football », une discipline intense et spectaculaire, sans contact et sans plaquage, qui sera sport olympique aux Jeux de Los Angeles en 2028.
- **Beach Rugby (13 juillet)** : organisé avec le Stade Laurentin Rugby, le tournoi de Beach Rugby se tiendra de 10h à 23h. Un rendez-vous incontournable pour les passionnés de rugby et les amateurs de sports de plage, où les meilleures équipes des différentes générations s'affronteront pour la suprématie régionale.



Jo-Wilfried Tsonga sera présent cette année encore avec son association Attrap'la balle.



Le Beach Soccer fait son apparition cette année.





QUELS ARTISTES SUR SCÈNE ?

Comme l'année dernière, les organisateurs du BSF ont décidé de gâter le public. Au cœur de l'été, vous pourrez danser et chanter avec des vedettes de renommée internationale...

• Mardi 25 juin, 20h - Le Kiss FM Live

C'est déjà un incontournable ! Le Kiss FM Live revient à Saint-Laurent-du-Var pour le plus grand plaisir du public. Comme chaque année, ce sont plusieurs artistes de la scène française qui vont se succéder pour offrir un show dont on se souviendra. En 2023, le plateau était déjà exceptionnel avec notamment Slimane, Mentissa et Quentin Mosimann. Il sera tout aussi qualitatif pour cette édition 2024 ! *Concert gratuit.*

• Mardi 2 juillet, 21h - Beach 80

À l'occasion de la soirée du 2 juillet, l'ambiance devrait être exceptionnelle sur la plage Cousteau ! Avec la Beach 80, le public va se replonger avec plaisir et nostalgie dans les grands tubes qui ont marqué cette décennie... Même s'il y aura aussi quelques incursions dans les années 70 et 90. Ils pourront chanter et danser avec, sur scène, des noms qui leur sont forcément familiers : Lee John (Imagination), Zouk Machine, Plastic Bertrand, Mario (Émile & Images), Pedro Castano (la Macarena), Boris, ainsi que Boney M Story, un tribute de la célèbre formation disco. *Tarifs : 20 à 25 €.*

À noter : tous les bénéfices de ce concert seront reversés à l'association "Attrap'la Balle", fondée par le champion de tennis Jo-Wilfried Tsonga.

• Mardi 9 juillet, 21h30 - Gims

C'est une véritable star de la chanson française qui foulera le 9 juillet prochain le sable de Saint-Laurent-du-Var. Sapé comme jamais, Gims devrait mettre le feu sur la plage Cousteau ! L'ancien membre de la Sexion d'Assaut, qui réalise depuis 2013 une carrière solo couronnée de succès, recevra à coup sûr un accueil survolté, à la hauteur de ses titres, qui tournent en boucle sur les radios et dans les soirées. Ses disques se vendent par millions et ses tournées font le plein. Un

succès qui lui a ouvert les portes du prestigieux Madison Square Garden de New-York, où il se produira en novembre prochain. Mais en attendant, vous ne rêvez pas, c'est bien à Saint-Laurent-du-Var qu'il sera cet été ! *Tarifs : 32,50 à 37,50 €.*

À noter : tous les bénéfices de ce concert seront reversés à l'association "Attrap'la Balle", fondée par le champion de tennis Jo-Wilfried Tsonga.

Billetterie : billetterie.saintlaurentduvar.fr



Demandez le programme !

MARDI 25 JUIN, 20H

Concert « Kiss FM Live » (voir présentation concerts)

MERCREDI 26 JUIN

Kids' Day By Chopard

Le groupe *Chopard* sponsorise cet événement où plus de 600 enfants de Saint-Laurent-du-Var vont venir s'initier gratuitement à 6 disciplines de sports de sable de 9h à 12h puis de 14h à 17h.

JEUDI 27 JUIN

Initiation au Beach Wrestling avec la *Fédération Française de Lutte* pour 750 enfants de CM1 et CM2 du territoire.

VENDREDI 28-SAMEDI 29 JUIN

Championnat du monde de lutte sur sable, co-organisé par le *Stade Laurentin Lutte*, la *Fédération Française de Lutte* et l'*UWW* (Fédération Internationale). Près de 200 athlètes sont attendus pour une compétition qui aura fait une première étape à Acapulco en mars.

DIMANCHE 30 JUIN

Qualifications aux finales des championnats de France de Beach Soccer, organisées avec la *Ligue Méditerranée de Football* et le *District de la Côte d'Azur*. Temps d'initiations de 10h à 15h, gros temps de compétition avec les meilleures équipes de la région jusqu'à 19h30, puis match des légendes en soirée pour faire vibrer le public !

MARDI 2 JUILLET, 21H

Concert « Beach 80 » (voir présentation concerts)

Au profit de l'association « Attrap'la balle ».

MERCREDI 3 JUILLET

Initiation au Beach Tennis le matin en présence de Jo-Wilfried Tsonga qui va venir taper la balle avec nos jeunes des centres aérés du département.

« Face aux lecteurs » organisé par Nice-Matin et présence de France Bleu le matin avec un plateau.

Tournoi de Beach Tennis l'après-midi, comptant pour le classement national.

Tournoi des partenaires à partir de 18h30.

JEUDI 4 JUILLET

Soirée des partenaires Beach Volley avec la présence d'une quarantaine d'entreprises.

DU VENDREDI 5 AU DIMANCHE 7 JUILLET

Finales des Championnats de France de Beach Volley avec la *Fédération Française de Volley*.

Deux « night sessions » le 5 et le 6 juillet.

MARDI 9 JUILLET, 21H30

Concert « Gims » (voir présentation concerts)

Au profit de l'association « Attrap'la balle ».

MERCREDI 10 JUILLET

Journée Air Badminton

9h-11h : temps d'initiation

11h30-14h : temps entreprises

Après-midi : temps exhibition

Soir : soirée des partenaires

Coorganisé avec la *Fédération Française de Badminton* et le *Comité O6 Badminton*

JEUDI 11 JUILLET

8h15-11h : temps « sport santé senior » avec Harmonie Mutuelle

13h30-22h : temps « Team Building » avec les entreprises.

VENDREDI 12 JUILLET

Journée Foot US avec le *Comité O6 de Football Américain*.

Initiations gratuites de 10h à 17h puis exhibitions à partir de 19h.

SAMEDI 13 JUILLET

Tournoi de Beach Rugby de 10h à 23h avec le *Stade Laurentin Rugby* et la *Ligue Sud PACA de Rugby*.

L'ensemble des événements organisés dans le cadre du Beach Sport festival sont gratuits, à l'exception des concerts caritatifs dont les profits seront reversés à l'association « Attrap'la balle ».

Attrap'la balle

Cette année, les deux concerts caritatifs (Beach 80 et Gims) se feront au profit d'Attrap'la balle. Cette association d'intérêt général a pour but de promouvoir le développement de la pratique sportive, et plus particulièrement du tennis, comme outil d'éducation, d'inclusion et d'insertion. Attrap'la balle a été créée en 2009 par les parents du champion de tennis Jo-Wilfried Tsonga, qui en a pris la présidence en 2020 avec son frère Enzo. De nombreux projets sont menés tout au long de l'année par cette association, dont certains à Saint-Laurent-du-Var, comme les sessions de tennis adapté dispensées auprès de la classe Ulis de l'école Michelis 2, en partenariat avec la ville de Saint-Laurent-du-Var et le Tennis-Club des Vespins.



DES ÉVÉNEMENTS

FESTIFS ET CULTURELS POUR RYTHMER VOTRE ÉTÉ !

Comme chaque année, la saison estivale sera animée à Saint-Laurent-du-Var. Toute l'équipe de la direction des affaires culturelles et de l'événementiel, sous la houlette du maire, Joseph Segura, et son adjointe à la culture, Nathalie Franquelin, vous a concocté un programme qualitatif et éclectique. Profitez-en sans modération...



© Stéphane Audran



LES VIRTUOSES : DU GRAND SPECTACLE POUR LANCER LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE

À l'occasion de la présentation et du lancement de la nouvelle saison culturelle, la ville de Saint-Laurent-du-Var vous invite à assister au spectacle *Les Virtuoses* le samedi 29 juin 2024 à partir de 20h30 sur le parvis de l'hôtel de ville.

Les Virtuoses est un spectacle unique en son genre, mêlant les univers de la musique classique, de la magie et de la comédie à la Chaplin. Un spectacle sans parole, qui exprime une poésie visuelle

et musicale où le merveilleux côtoie le spectaculaire. Sur scène, vous retrouverez un seul piano... pour deux pianistes. C'est autour de ce fil rouge que se déploie l'imaginaire *des Virtuoses*, entre musique, magie et humour. Deux personnages drôles et attachants, prêts à tout pour sortir vainqueur d'un récital explosif. Musiciens, comédiens, magiciens, les irrésistibles *Virtuoses* relèvent le pari fou de concilier la fantaisie et le sérieux, pour réconcilier la grande musique avec tous les publics dans une célébration onirique et universelle.

Samedi 29 juin, 20h30, parvis de l'hôtel de ville

Entrée libre, sans réservation.

GENESYA : UN TRIBUTE DE GENESIS OFFERT AU PUBLIC POUR LES ESTIVALES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dans le cadre des *Soirées estivales* du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, vous pourrez revivre le répertoire du célèbre groupe de rock britannique Genesis. Ce tribute, intitulé Genesya, retrace l'immense carrière de cette formation mondialement connue. De sa période progressive du début des années 70 avec Peter Gabriel au chant, à sa période pop des années 80 et 90 avec Phil Collins, Genesya reprend les plus grands morceaux de Genesis, tous albums confondus. Ce tribute rend aussi hommage à la carrière de Phil Collins en solo.

Jeudi 4 juillet, 20h30, parvis de l'hôtel de ville

Gratuit - Entrée libre (sans réservation)

Restauration sur place

Renseignements : 04 92 12 40 68

CINÉ PLEIN AIR : LE CINÉMA... SOUS LES ÉTOILES

C'est un incontournable de l'été laurentin. Le cinéma en plein air est de retour en juillet-août et va vous permettre d'assister à des séances sur grand écran... avec les étoiles au-dessus de vos têtes ! Rien de plus agréable en effet que de profiter d'un bon film tout en étant en extérieur. Le coup d'envoi du ciné en plein air sera donné le samedi 6 juillet avec une projection de *Vice et Versa 2* sur le parvis de l'hôtel de ville. Cette séance vous est offerte par la ville de Saint-Laurent-du-Var.

Ensuite, vous pourrez assister à des projections tout au long de l'été, les mercredis, sur la plage Cousteau, à deux pas de CAP3000. Outre ces séances gratuites, la ville de Saint-Laurent-du-Var propose des séances à 5 € au théâtre Georges Brassens, les lundis de juillet et août.

■ Séance plein air parvis de l'hôtel de ville (gratuit)

Samedi 6 juillet, 21h30

Vice et versa 2

- Sur réservation :

billetterie.saintlaurentduvar.fr

- Renseignements : 04 92 12 40 68



■ Séances plein air plage Cousteau CAP3000 (gratuit)

Les mercredis, à partir de 21h

Mercredi 17 juillet, 24 et 31 juillet

Mercredi 7, 14 et 21 août

- Sur réservation : cap3000.com

- Programmation à retrouver sur www.saintlaurentduvar.fr

■ Séances au théâtre Georges Brassens (5 €)

Les lundis, à partir de 20h

(dans la limite des places disponibles)

Lundi 8 juillet, 15, 22 et 29 juillet

Lundi 5, 12 et 19 août

- Renseignements : 04 92 12 40 68

- Programmation à retrouver sur www.saintlaurentduvar.fr

BEACH SPORT FESTIVAL : L'ÉVÉNEMENT DE L'ÉTÉ !

Comme chaque été, Saint-Laurent-du-Var devient pendant quelques semaines la capitale des sports de plage avec le *Beach Sport Festival* ! Au programme : 7 disciplines sportives et 3 concerts dans le cadre enchanteur de la plage Cousteau (voir p.26 à 31).

Du 25 juin au 14 juillet, plage Cousteau (CAP 3000)

FÊTE DU TERROIR : UNE AMBIANCE À LA FOIS CELTIQUE ET PROVENÇALE

Cette année, la Fête du terroir de Saint-Laurent-du-Var prend la direction des contrées celtiques ! Le dimanche 6 octobre, vous avez rendez-vous avec cette fête traditionnelle, devenue incontournable dans le calendrier des animations laurentines. Le marché provençal sera toujours bien présent avec ses produits du terroir. Côté animations et spectacles, de belles surprises vous attendent, en lien avec l'univers celtique. La Fête du terroir se déroulera tout au long de la journée sur différents sites : vieux village, parvis de l'hôtel de ville, parc Layet, avenue du 11 novembre.

Dimanche 6 octobre, 9h-18h

ET AUSSI...

• Cabane à livres

Des livres pour s'évader entre deux bains de mer, mais aussi des jeux autour du livre et des jeux de société.

Du 6 juillet au 4 août, 9h-13h - Esplanade Les Goélands

Renseignements : 04 92 12 40 60

• Un été à La villa

Escape Game, réalité virtuelle, quiz mangas, jeux de société géants et tournois de jeux vidéo.

Animations gratuites - Conditions : être inscrit à La villa et avoir entre 11 et 25 ans.

Les mardis, jeudis et vendredis, 15h-19h

Les mercredis et samedis, 10h-18h

Du 10 juillet au 10 août, La villa, avenue Général Leclerc

Renseignements : 04 92 12 40 61

• Marché artisanal nocturne

Retrouvez une sélection de produits artisanaux et régionaux sur ce marché installé les jeudis et dimanches sur l'esplanade des Goélands.

Événement organisé par la Fédération des Acteurs Économiques Laurentins « Saint-Laurent City »

Les jeudis et dimanches, de 18h à 23h30

Du 4 juillet au 29 août (sauf le 14 juillet), esplanade Les Goélands

Renseignements : 06 16 49 16 07

• Forum des sports et de la culture

Découvrez les associations laurentines, participez à des initiations et inscrivez-vous à diverses activités sportives et culturelles.

Dimanche 8 septembre, 10h-18h, stade Léon Bérenger

• Journées Européennes du Patrimoine

La 41^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine sera sur le thème « Patrimoine Maritime ».

Expositions, visites et animations.

Dimanche 22 septembre

TRIBUNES POLITIQUES*

La sécurité : plus qu'une priorité !

Voilà plus de dix années que nous défendons sans relâche un modèle de sécurité capable d'apporter tranquillité et concorde dans tous les quartiers de notre Ville. Les investissements ont été considérables avec le renfort matériel et humain de notre police municipale. La vidéoprotection fait ses preuves en améliorant les interventions lorsqu'elles sont nécessaires. Son déploiement se poursuivra progressivement en fonction des besoins. Tolérance zéro en ce qui concerne les incivilités et tous les irritants qui gâchent notre quotidien ! La municipalité a recentré les missions de ses effectifs sur des missions de proximité. Cette présence de terrain renforce un égard réciproque entre les administrés et celles et ceux qui les protègent. Notre ambition va au-delà de la sécurité : nous sommes vigilants à préserver le vivre-en-semble à Saint-Laurent-du-Var.

L'équipe municipale
de Saint-Laurent-du-Var
Groupe majoritaire, « La proximité au cœur de notre action »

Les vacances arrivent et nos plages laurentines sont souvent touchées par la pollution. Heureusement que Maître Gims arrive pour nous enfumer. Mais ce super artiste ne nous fera pas oublier ces kilomètres de béton qui bordent nos routes laurentines, elles-mêmes toujours plus embouteillées. Il ne nous fera pas oublier, non plus, les décharges sauvages qui font la « une » de la presse locale et nationale, ni nos routes en mauvais état qui mettent en péril la vie des laurentins. Il ne nous fera pas oublier non plus les travaux qui démarrent cette année afin d'être livrés pour les élections municipales, faisant suite à des années d'inactivité. Nous allons vous souhaiter de bonnes vacances, en pensant à tout ce que l'on pourrait faire pour améliorer le quotidien des Laurentins.

Patrick Villardry
« Vivons Saint Laurent »
Conseiller municipal
06 03 90 60 45 - stlaurent.lr06@gmail.com

Tribune non parvenue.

Marc Moschetti
« Saint-Laurent au cœur »

D'autres objectifs pour Saint-Laurent-du-Var

Saint-Laurent est une ville riche avec 51 millions de budget de fonctionnement, et 12 millions de budget d'investissement, dont les recettes ont augmenté en 2023 de presque 3%.

L'état Macroniste soutenu par notre maire Joseph Segura et Christian Estrosi a augmenté de 7,21%, en 2023 et de 3,90% en 2024 les bases de l'impôt foncier. Avec cet afflux de recettes le maire aurait pu baisser les impôts, envisager de concevoir une vraie salle des fêtes avec des financements de la métropole, rénover le moulin des Pugets qui accueillerait un musée de l'histoire laurentine, repenser le plan de circulation et créer des parkings gratuits, concevoir un ascenseur pour accéder au vieux village.

Marc Orsatti
« 100% Transition Écologique au quotidien »
marc.orsatti@laposte.net, 06 29 26 37 62
www.marcorsatti.fr, Twitter, Facebook

Gare de Saint-Laurent : un quartier en proie à l'insécurité et à la désertification.

Depuis longtemps maintenant, le quartier de la gare est abandonné par la municipalité de Joseph Segura. Vous qui, d'antan, avez connu un quartier vivant et animé, vous constatez à quel point il est devenu une entrée de ville rabougrie par les ruines bordant la voie ferrée et ternie par la présence des voyous qui sévissent. Ce quartier plein de potentiel se transforme en un couloir sans âme dans lequel travailleurs et dealers se croisent au détriment des commerçants et des riverains, premières victimes de cette situation. Rendons de l'éclat et de la sécurité à ce quartier qui constitue la porte d'entrée de notre belle commune.

Marie-France Corvest
et Sandrine Belot
« Les Laurentins d'Abord »

*Conformément à la loi n°2002-276 de février 2002 relative à la démocratie de proximité chaque groupe politique du conseil municipal de Saint-Laurent-du-Var qui dispose ici d'un espace d'expression engage sa responsabilité pour chacun des propos tenus.

PORTRAIT

Christophe Peregrin, alias Pedro Raconteur d'histoires

Si certains Laurentins connaissent Christophe Peregrin, alias Pedro, en tant que gérant de son restaurant *La Mezzanine*, ils ne savent sans doute pas qu'il est aussi et surtout un artiste guidé par la passion depuis sa plus tendre enfance. Ses œuvres s'exposent actuellement au château de Crémat, en attendant une « surprise » pour les Laurentins en octobre prochain. Rencontre avec un véritable amoureux de l'art...

Si vous envisagez de parler d'art avec Pedro, mieux vaut prévoir de rester quelques heures avec lui. Dès que l'on évoque le sujet, ses yeux s'illuminent et sa passion se transmet à travers les mots et les gestes. Il faut dire que celui que certains ne connaissent qu'en sa qualité de gérant de son restaurant est tombé dans le chaudron artistique dès son plus jeune âge. « *L'école n'était pas faite pour moi mais rapidement je me suis épanoui dans le dessin et la peinture, analyse-t-il en fouillant dans ses souvenirs. Mon grand-père a très vite détecté mon côté artiste car il voyait bien que je passais tout mon temps à dessiner. Ma prof de dessin aussi car c'est avec elle que j'ai eu le premier 20/20 de ma vie !* » Un professeur qui décèle le potentiel de Pedro et lui conseille vivement d'intégrer l'école des Beaux-Arts. « *Je suis issu d'une famille modeste et je savais que ce n'était pas envisageable, mais je n'en ai ressenti aucune amertume* », précise le Laurentin.

DES MÉTAPHORES EMPRUNTÉES À L'UNIVERS DES ANIMAUX, DE LA BD, DU CARTOON ET DES SUPER-HÉROS

À 15 ans, Pedro découvre les impressionnistes et tombe sous le charme de ce travail pictural qui le fascine : « *J'ai pris une vraie claque !* » Ce n'est que quelques années plus tard qu'il se tourne vers le figuratif. Au gré de ses rencontres, Pedro commence peu à peu à faire connaître son travail. Il expose pour la ville de Nice (forum Nice Nord) et dans l'arrière-pays. Imprégné par l'univers de la bande dessinée, qu'il « dévore » depuis tout petit, l'artiste va ensuite s'épanouir dans un style très pop art qui est aujourd'hui sa marque de fabrique. « *Un jour, j'ai ressenti le besoin de créer des œuvres qui racontent une histoire, explique-t-il avec conviction. Je pars toujours d'une thématique qui me touche ou d'un fait d'actualité et je le décline à travers des métaphores en y incorporant des éléments que j'emprunte à l'univers des animaux, de la BD, du cartoon ou des super-héros.* » C'est ainsi qu'il consacre un tableau à Albert Spaggiari en faisant apparaître un panda et les rats de *Ratatouille*, qu'il dénonce la malbouffe avec les 101 dalmatiens ou encore qu'il aborde le délicat sujet des violences faites aux femmes avec *Batman* et la *fée clochette* en version *Harley Quinn*. Des créations qui peuvent se matérialiser sur tout type de support. Pedro peint sur toile, mais aussi sur des palettes en bois ou des capots de voitures. Avec son collectif (Mec), il participe aussi à la déclinaison sous différentes formes d'une sculpture unique en forme d'étoile dans un projet plus global mené avec des amis artistes.



RENDEZ-VOUS EN OCTOBRE

Des idées et des projets, le Laurentin en a plein la tête. Et comme si son restaurant et sa passion artistique ne lui suffisaient pas, Pedro intervient également dans les écoles : « *Les enfants ne cessent de m'étonner. Ils ont très souvent des remarques pertinentes et ils voient des choses dans les tableaux que l'on ne soupçonne pas.* » Aujourd'hui, cet artiste au parcours atypique est exposé à la galerie d'art du château de Crémat à Nice et quelques œuvres ornent les murs de son restaurant. Mais avant de nous laisser partir, il nous dévoile une petite info : « *Je réserve une surprise aux Laurentins pour le mois d'octobre...* » Il ne nous en dira pas plus pour l'instant, mais nul doute que vous pourrez découvrir à cette occasion l'univers de Pedro, le conteur d'histoires.

Canicule : la mairie veille sur vous au 04 92 12 40 40

Le CCAS de Saint-Laurent-du-Var invite par ailleurs les seniors de plus de 65 ans, isolés ou en situation de handicap, à s'inscrire sur le registre communal des personnes isolées et reste ainsi à leur disposition au 04 92 12 40 40. Une fois inscrites, ces personnes seront contactées par le CCAS en cas de déclenchement du niveau « alerte canicule ». En cas de malaise appelez le 15.

Plus d'information : saintlaurentduvar.fr

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.

En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?**



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées

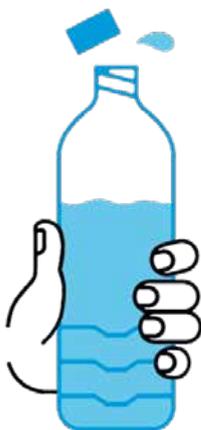


Propos incohérents

ATTENTION

Je suis particulièrement concernée si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

En période de canicule, **quels sont les bons gestes ?**



Je bois régulièrement de l'eau



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles